n°7 - juin 2012

SITCOM infos

L'actualité de la collecte et du traitement des déchets en côte sud des Landes

sitcom CÔTE SUD DES LANDES

Usine actuelle de Bénesse Maremne

PROJET UVE suite…

La nouvelle usine doit être opérationnelle avant le 31 décembre 2015. Quelles sont les prochaines échéances ?
L'offre des constructeurs est attendue pour le 16 juillet prochain. Le choix se fera d'ici l'automne. La demande d'autorisation d'exploitation sera déposée en préfecture à cette période.

Pourquoi faire de la valorisation énergétique ?
Incinérer les déchets non valorisables permet de récupérer l'énergie de leur combustion. Cette énergie servira par exemple à la production d'électricité.

Pourquoi reconstruire une usine ?
Un arrêté préfectoral impose au SITCOM de mettre en oeuvre une technique de valorisation énergétique avant le 31 décembre 2015. Après des études de faisabilité, il a été conclu à la reconstruction complète de l'unité de Bénesse Maremne qui se substituera aux deux usines actuelles (de Bénesse Maremne et Messanges). Dans le domaine des déchets, comme dans beaucoup d'autres, il est indispensable d'anticiper. Dans un monde où l'énergie fossile se fait de plus en plus rare, avoir une alternative n'est pas négligeable. La nouvelle usine permettra aussi d'assurer les besoins du SITCOM qui aujourd'hui transporte 15 000 à 20 000 tonnes d'ordures ménagères vers d'autres usines. Enfin, les usines qui ne font pas de valorisation énergétique sont pénalisées financièrement puisque la TGAP (Taxe pour les activités polluantes) est plus élevée.

CES GESTES QUI PERMETTENT DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE VOS DÉCHETS…

Vous faites du compostage avec vos déchets de cuisine ? Vous êtes peu ou pas consommateur d'eau en bouteille ? Vous avez un autocollant « non à la pub » sur votre boîte aux lettres ? Vous faites une liste de courses afin d'acheter uniquement ce dont vous avez besoin ? Vous donnez les objets que vous n'utilisez plus ? Alors, sans le savoir, vous contribuez à réduire la quantité de vos déchets…

Ce que nous consommons, la façon dont nous achetons et notre comportement au quotidien jouent un rôle important sur la quantité de déchets que nous générons.
Aujourd'hui une personne produit en moyenne un kilo de déchet par jour soit deux fois plus qu'il y a quarante ans. Il est grand temps d'en prendre conscience et de faire quelques gestes simples au quotidien.

Un contexte réglementaire et des enjeux importants pour la côte sud des Landes

Afin de répondre aux enjeux environnementaux et économiques que représente la réduction des déchets, le Grenelle Environnement a fixé deux objectifs chiffrés : réduire notre production d'ordures ménagères et assimilées de 7% d'ici cinq ans et diminuer de 15 % les déchets destinés à l'enfouissement ou l'incinération. Pour répondre à ces objectifs, le SITCOM Côte sud des Landes s'est engagé dans un programme de prévention (voir encadré page 2).
Depuis plusieurs années, nous avons appris à trier nos déchets, à utiliser les points tri pour les emballages, et les déchetteries pour les déchets encombrants, dangereux ou de jardin. Mais il reste toujours des déchets qu'il faut brûler ou stocker. Le coût de la collecte, de l'incinération et du stockage est lourd et augmentera tant que les volumes de déchets augmenteront, et ce, malgré le tri. De plus, n'oublions pas que réduire les déchets ménagers représente une importante source d'économie de matières premières.

Certains gestes permettent de réduire la quantité de déchets de plusieurs dizaines de kilos par habitant !

STOP au gaspillage alimentaire

Stop au gaspillage alimentaire
En évitant le gaspillage alimentaire, on peut réduire ses déchets de 20 kg par personne et par an.
Découvrez les bons gestes sur reduisonsnosdechets.fr

■ **Faire une liste de courses, utiliser un cabas …**
Faire une liste de courses permet d'acheter uniquement ce dont on a besoin. Avec les produits frais qui ont une date limite de consommation (DLC), c'est assez pratique ! On fait aussi des économies financières à ne pas prendre de superflu. Il faut savoir que chaque français jette en moyenne 20 kilos d'aliments par an à la poubelle soit 7 kilos de produits encore emballés et 13 kilos de restes de nourriture.

Y a-t-il plus de fromage blanc dans 8 pots de 125 grammes ou dans un seul pot d'un kilo ? C'est la même chose… **Alors, si la quantité proposée est adaptée à votre consommation, il est préférable de choisir les produits grands formats qui ont moins d'emballage**. Autre avantage, un produit qui comporte moins d'emballage est souvent plus économique.

■ **Mettre un autocollant NON À LA PUB pour ceux que la publicité papier n'intéresse pas est** un geste simple qui permet, non seulement de ne plus recevoir de prospectus indésirables, mais surtout de réduire la quantité de vos déchets de 15 kg par personne et par an. Alors pensez-y…

■ Quand on n'a plus besoin d'un objet, le premier réflexe est bien trop souvent de le jeter. **Moins jeter, c'est prolonger la durée de vie des produits, donner ou vendre ce dont on ne se sert plus, composter ses déchets organiques**… par exemple, en compostant vos déchets de cuisine, vous pourriez alléger votre poubelle de 40 kg de déchets par an et par personne.

■ **Limiter sa consommation de papier** : au bureau comme à la maison, n'imprimez que les documents dont vous avez réellement besoin. Imprimez vos feuilles recto-verso ou utilisez le verso du papier, dont vous ne vous servez plus, comme brouillon.

Ne pas produire de déchets, c'est surtout penser différemment… car le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

On confond souvent tri et réduction. Pourtant, ce n'est pas la même chose. Quand on trie, c'est qu'on a un déchet à jeter… Or dans la prévention de la production de déchets (ou réduction) l'objectif est de ne pas avoir de déchet à jeter. Ainsi, bien avant l'étape du tri des déchets, ce sont les choix au moment de l'acquisition d'un produit et la manière dont il est utilisé qui ont un effet sur la quantité de déchets.

Chaque geste est important : de l'achat au tri, en passant par l'utilisation… Lors de l'achat et de l'utilisation des objets, produits et appareils, vous pouvez limiter les quantités à jeter. Quand l'objet devient déchet, il est alors temps de le trier.

RÉDUIRE AUSSI LA NOCIVITÉ DES DÉCHETS GRÂCE A LA PRÉVENTION QUALITATIVE

La quantité de certains composés toxiques a baissé de façon importante depuis 1993 ; ceci est probablement du à la progression des collectes sélectives des déchets dangereux diffus et à une meilleure conception de nombreux produits. Ce que l'on appelle « prévention qualitative » vise à diminuer la dangerosité et l'impact des produits sur l'environnement et la santé, alors que la « prévention quantitative » vise à diminuer le poids de nos poubelles.

Un geste simple : aller à la déchetterie.
Déposez les batteries de voiture, les peintures, les solvants, les huiles moteurs, les pesticides, désherbants, etc. à la déchetterie.

Achetez malin : piles rechargeables, lampes à dynamo, peintures à l'eau…

Réduire la quantité de nos déchets est l'affaire de tous : les consommateurs peuvent multiplier les gestes pour devenir éco-consommateurs ; les industriels peuvent proposer mieux pour moins de déchets ; les collectivités ou administrations peuvent donner l'exemple et informer ; les pouvoirs publics peuvent sensibiliser et mobiliser. Il revient à chacun d'entre nous de s'approprier ces gestes et d'en inventer d'autres. Mais attention, il ne s'agit pas ici de se donner bonne ou mauvaise conscience. Pour que ces gestes soient pérennes, il faut que chacun puisse à son niveau se les approprier tout en tempérance… selon le moment, selon le contexte… selon son mode de vie ou ses moyens.

Source : www.reduisonsnosdéchets.fr

LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DU SITCOM. Où en est-on ?

Le Syndicat a 5 ans pour atteindre les objectifs fixés par l'ADEME. Voici le planning 2012 de la première année :

■ **Mars-avril =** DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE
Le bureau d'étude, retenu par le Syndicat, a listé les acteurs de notre territoire impliqués dans la prévention des déchets directement ou indirectement. Des entretiens se sont faits en face à face, par téléphone ou par questionnaire.

■ **Fin mai =** RÉUNION D'INFORMATION avec présentation aux élus du diagnostic réalisé.

■ **Juin et septembre =** CONCERTATION AVEC LES ACTEURS.
Le SITCOM va associer les acteurs du territoire identifiés dans le diagnostic pour l'élaboration des actions qui seront définies dans le programme.

■ **Octobre – novembre =** REDACTION DU PROGRAMME de prévention et remise du rapport à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie).

COLLECTE SÉLECTIVE

LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE : CE SONT AUSSI LES PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN !

Les bouteilles et flacons de shampoing, de gel douche ou de nettoyant..., utilisés notamment dans nos salles de bain, finissent fréquemment et malheureusement dans la poubelle. En effet, aujourd'hui, en France, seulement une bouteille en plastique sur deux est triée pour être recyclée dont principalement des bouteilles alimentaires. Ainsi, près de la moitié de ces emballages sont incinérés ou enfouis.

Le recyclage : un objectif fixé par le Grenelle de l'environnement

75 % : c'est le taux de recyclage à atteindre pour l'ensemble des emballages. En 2010, ce taux était de 64 %. Qu'en est-il pour les bouteilles et les flacons en plastique ? 51 % sont recyclés, ce qui représente 230 000 tonnes d'emballages, soit 3,5 kg/habitant. En comparaison, le SITCOM a collecté cette même année 925 tonnes de bouteilles, soit 5 kg/habitant. Il faut donc poursuivre les efforts et notamment en ce qui concerne les emballages d'hygiène et d'entretien puisque quatre bouteilles sur cinq ne sont pas triées. Pensez à regarder dans toutes les pièces de la maison : ils sont partout !

Mon emballage est une bouteille ou un flacon, alors je le trie !

Tous les produits **alimentaires** (eau, sodas, lait, huile, yaourt à boire, mayonnaise, ketchup, ...), **d'hygiène** (gel douche, shampoing, savon liquide, démaquillant,...) et **d'entretien** (liquide vaisselle, lessive, produits nettoyants, javel...) peuvent être triés.

Les autres emballages en plastique type **sacs, films, gobelets, pots de yaourt assiettes, barquettes**... doivent être, quant à eux, jetés à la **poubelle.**

En résumé, on trie tous les emballages qui se ferment avec un bouchon.

Campagne d'affichage sur les points tri – mai-juin 2012

Des pulls en polaire, des tuyaux, des bacs à fleurs... un avenir tout tracé pour nos bouteilles.

Après séparation, les bouteilles opaques (en PEhD) et les bouteilles transparentes (en PET) sont dirigées vers des usines de recyclage : l'industrie textile pour le PET (couette, tee-shirt...) et la fabrication d'objets de la vie quotidienne pour le PEhD (bidons d'huile, poubelles, bancs de jardin...).

Consommateurs et producteurs : la réduction des emballages, l'affaire de tous !

Des petits gestes simples peuvent être adoptés par les consommateurs pour réduire les emballages à la source, comme privilégier l'achat d'éco-recharges ou l'eau du robinet. Ces économies ont commencé depuis plus de quinze ans par les industriels : ainsi le poids des emballages a diminué de 23 %. Aujourd'hui, afin d'encourager la démarche de prévention, les industriels sont pénalisés financièrement s'ils mettent sur le marché des emballages qui perturbent le recyclage.

Idées reçues...

« Il faut laisser les bouchons sur les bouteilles et les flacons en plastique » - VRAI : ils se recyclent. Le bouchon est nécessaire au compactage des bouteilles. Celui-ci permet d'une part que les bouteilles et flacons prennent moins de place chez vous lors du stockage, et, d'autre part, de ne pas souiller les autres emballages s'il reste un peu de produit.

« Je ne mets pas mes bouteilles d'huile au tri » - FAUX : On peut mettre toutes les bouteilles et tous les flacons, même les bouteilles ayant contenu de l'huile, et même ceux ayant contenu des produits toxiques. La règle d'or est de bien les vider, donc inutile de les rincer !

DÉCHETTERIE

L'HUILE ALIMENTAIRE USAGÉE :
UN VÉRITABLE PARASITE POUR NOS CANALISATIONS

Utilisée pour la cuisson ou l'assaisonnement, l'huile alimentaire est omniprésente dans nos cuisines. Lorsqu'elle est usagée, elle nécessite d'être éliminée dans le respect de l'environnement par une collecte et un traitement spécifique. C'est pourquoi elle ne doit pas être jetée à l'évier, ni dans les toilettes, … et encore moins dans la nature ! Déposez-la à la déchetterie, elle sera recyclée.

L'huile usagée, principale cause de pollution des eaux urbaines

L'huile alimentaire usagée est composée de résidus de matières grasses, contaminés par de l'eau et des impuretés de toute nature (résidus de viandes, légumes…). Sa composition la rend ainsi difficile à traiter. La plupart du temps, par méconnaissance ou mauvaise appréciation du risque, elle est jetée à l'évier ou dans les toilettes. Ces rejets directs occasionnent alors de multiples nuisances tant au niveau des bacs à graisses, qu'au niveau du réseau d'assainissement et de la station d'épuration. D'abord, elle est en partie responsable des mauvaises odeurs qui s'échappent des tuyauteries de nos maisons, mais surtout au contact de l'eau, elle se fige et peut à terme boucher les canalisations, ne permettant plus aux eaux usées de s'évacuer correctement. Ce désagrément est ressenti davantage encore par les habitants équipés d'une fosse septique. De plus, elle est très polluante pour l'eau et les nappes phréatiques et nécessite par conséquent un traitement adapté.

Une seule destination possible : la déchetterie

Pour se débarrasser convenablement de l'huile alimentaire usagée, il suffit d'un peu d'organisation. Ainsi, la première étape consiste à vider l'huile usagée froide dans un récipient adapté, de type bouteille vide (son emballage d'origine par exemple). Ce geste permet de la stocker proprement et temporairement à la maison. La deuxième étape consiste à déverser l'huile usagée dans le fût réservé à cet effet, situé dans le local des déchets ménagers spéciaux de la déchetterie. L'huile sera ensuite collectée pour être dirigée vers la filière de traitement adaptée. Elle sera alors valorisée. En 2011, le SITCOM a collecté 88 tonnes d'huile alimentaire usagée. Quant aux professionnels de la restauration, qui produisent de l'huile alimentaire usagée en très grandes quantités, ils bénéficient d'un service de collecte spécifique et adapté, moyennant une redevance.

Recyclage : une matière première à forte valeur ajoutée

Le recyclage des huiles alimentaires usagées obéit à un procédé de valorisation bien maîtrisé. Une fois collectées, les huiles sont traitées dans des fondoirs qui ont pour rôle de les épurer, à l'aide d'un traitement mécanique basé sur des décantations successives. Une fois épurées, les huiles usagées sont transformées, en fonction de leur qualité, en biocarburants, lubrifiants ou détergents. En plus des bénéfices environnementaux qu'elle procure, la valorisation des huiles usagées répond à une forte demande industrielle. Elle devient, en effet, une matière première secondaire très convoitée par les fabricants d'un grand nombre de produits dérivés du pétrole.

L'HUILE DE VIDANGE… UN AUTRE DÉCHET À RISQUE

Nous sommes tous susceptibles d'avoir de l'huile minérale dans nos garages. Pour la vidange de la tondeuse, de la tronçonneuse ou pourquoi pas de la voiture ! Produit particulièrement nocif, elle doit absolument faire l'objet d'un dépôt en déchetterie. Un conteneur dédié à cet effet y est disponible. Il réceptionne l'huile usagée ainsi que le bidon dans lequel elle a été temporairement stockée. L'huile usagée sera ensuite collectée par une entreprise agréée, puis régénérée pour produire des huiles de base, ou valorisée énergétiquement, comme combustible en cimenterie autorisée.

L'HUILE : PRINCIPAL ÉLÉMENT PERTURBATEUR DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Les huiles et les corps gras en général, diminuent la capacité de traitement. En effet, ils asphyxient les bactéries chargées d'épurer les eaux, en formant une pellicule grasse qui empêche l'oxygène de l'air de pénétrer dans l'eau. Un litre d'huile suffit pour former une pellicule de 1 000 m².

SITCOM Côte sud des Landes
62 chemin du Bayonnais
40230 BÉNESSE MAREMNE
Tél. : 05 58 72 03 94

Directeur de la publication : Jean-Luc DELPUECH
Rédaction : SITCOM Côte sud des Landes
Conception : Agence Parker+Parker, BORDEAUX
Mise en page et impression : Imprimerie d'Albret, SOUSTONS
Dépôt légal : Juin 2012 - **Tirage :** 52 900 exemplaires
ISSN : 2108 - 3258
Crédits photos : SITCOM Côte sud des Landes, Mairie de Labenne
Prochain numéro : Octobre 2012
Ce document a été imprimé sur du papier 100% recyclé avec des encres végétales par une imprimerie « Imprim'vert ». Si vous ne voulez pas conserver SITCOM infos, merci de le déposer dans un conteneur papier afin qu'il soit recyclé.

sitcom CÔTE SUD DES LANDES
www.sitcom40.fr